

Paris, le 30 avril 2021

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2021

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Lectra s'est tenue ce jour à huis clos, au siège de la Société à Paris. Elle s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel Harari, les fonctions de scrutateurs ont été assurées par Monsieur Bernard Jourdan, Administrateur référent indépendant, et Madame Anne Binder, Administratrice indépendante. L'Assemblée générale a été retransmise en direct, en français.

Le quorum s'est établi comme suit :

- 88,88% pour l'Assemblée générale ordinaire, soit 28 960 068 actions sur le nombre total de 32 582 969 actions ayant le droit de vote et 29 153 736 voix pour 275 actionnaires, dont 173 ont voté par correspondance et 102 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée générale ;
- 88,86% pour l'Assemblée générale extraordinaire, soit 28 953 987 actions sur le nombre total de 32 582 969 actions ayant le droit de vote et 29 141 574 voix pour 273 actionnaires, dont 173 ont voté par correspondance et 100 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée générale.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2020 ont été approuvés (1^{ère} et 2^{ème} résolutions) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 0,24 € par action (4^{ème} résolution). Le dividende sera mis en paiement le 7 mai 2021. L'Assemblée générale a également donné quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020 (3^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a approuvé les cinq résolutions relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et portant sur :

- les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020 (5^{ème} résolution) ;
- les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général de la Société (6^{ème} résolution) ;
- la fixation du montant global annuel de la rémunération des Administrateurs (8^{ème} résolution) ;
- la politique de rémunération de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2021 (9^{ème} résolution) ; et
- la politique de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2021 (10^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a nommé Madame Céline Abecassis-Moedas en tant qu'Administratrice de la Société pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (7^{ème} résolution).

L'Assemblée générale a de nouveau autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce (11^{ème} résolution).

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale a modifié les articles 19 alinéa 6, 20, 21 alinéa 11 et 24 alinéa 2 des Statuts afin de permettre aux actionnaires de voter aux Assemblées par des moyens électroniques, en application de l'article R.225-61 du Code de commerce (12^{ème} résolution).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi (13^{ème} résolution).

Le résultat détaillé des votes et la rediffusion en différé de l'Assemblée sont disponible sur le site de Lectra dans la rubrique dédiée à l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2021:

<https://www.lectra.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>.

Les Statuts de la Société à jour au 30 avril 2021 peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<https://www.lectra.com/fr/investisseurs/information-actionnaires/statuts>.

Une Assemblée générale mixte se tiendra le mardi 1^{er} juin 2021 à 11h30 (à huis clos) pour statuer sur les résolutions liées au projet d'acquisition de Gerber Technology.

La prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 29 avril 2022.

A propos de Lectra

Pour les entreprises qui insufflent la vie à nos dressings, intérieurs de voitures, meubles et plus, Lectra façonne des technologies premium qui facilitent la transformation digitale de leur industrie. Son offre donne aux marques, aux fabricants et aux distributeurs, les moyens de leurs ambitions, du design à la production, mais aussi la reconnaissance et la sérénité qu'ils méritent. Fondée en 1973, Lectra dispose de 34 filiales à l'international et sert ses clients dans plus de 100 pays. Forte de plus de 1 700 collaborateurs, Lectra a réalisé un chiffre d'affaires de 236 millions d'euros en 2020 et est cotée sur Euronext-Paris (LSS).

Pour plus d'informations, visitez www.lectra.com.